

## Intervenant :

**Marceau Bourdarias**

formateur et spécialiste de la physiologie des plantes ligneuses et de leur taille

## Animateur :

**André Sieffert, agronome**

## Lieu :

**Salle: Ferme de Baume Rousse**

26400 Cobonne

**Ferme: Domaine Charles**

**Helpfenbein 26400 Allex**

## Contact :

[andre.sieffert@adaf26.org](mailto:andre.sieffert@adaf26.org)

Tel : 06 48 18 23 77 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible.



## OBJECTIFS

- ✓ Comprendre la structuration physiologique d'un cep de vigne, ses systèmes de défense contre les ravageurs et observer l'impact de la taille sur la plante.
- ✓ Approcher la compréhension du rôle des champignons saprophytes dans les symptômes de dépérissement des plantes.
- ✓ Permettre une meilleure gestion du vignoble pour un contrôle des maladies de bois et une durée de vie des ceps bien plus importante.
- ✓ Maîtriser une méthode de taille et palissage évitant l'affaiblissement des ceps, homogénéisant le vignoble et permettant d'avoir moins de maladies et de meilleurs raisins.

## PROGRAMME

Judi 25 Février  
9h00 à 17h30

- La viticulture d'aujourd'hui, un héritage de la crise phylloxérique, des problématiques cumulées.
- Morphologie et structuration de la plante
- Processus floraux; aoutement et véraison, les tannins au coeur du sujet; maturation
- Retrait des assimilés, la mise en réserves et ses fonctions
- Systèmes de défense, réaction et maintien de l'étanchéité
- Incidences sur la partie vasculaire et sur le cambium des différentes coupes réalisées à la taille
- Observations et démonstrations sur le terrain**
- Dissection de vieux pieds de vignes et de plants malades
- Observation de la compartimentation, du recouvrement des plaies, de l'état du cambium...
- Symptômes et dégâts causés par les tailles et les champignons
- Démonstration en fonction d'une parcelle : atelier par binômes
- Les gestes et décisions qui induisent des dépérissements

Vendredi 26 Février  
9h00 à 17h00

- Les tailles traditionnelles et leurs correctes interprétations au regard de la physiologie
- Étapes de la construction et de l'entretien d'un cep
- Construire des plantes en adéquation avec les palissages et faire évoluer ceux-ci en fonction de l'évolution de la plante
- Les gestes qui pérennisent et améliorent la qualité de taille
- La taille de formation, construire un cep résistant et efficace
- Régénération de parcelles
- Mises en pratique des techniques développées**
- Démonstration de taille sur des ceps problématiques.
- Taille de différents ceps à différents stades pour une compréhension dynamique des exposés
- Ateliers de taille par groupes
- Observation des techniques de chacun, commentaires individuels.

## Modalités pédagogiques :

**Jeudi et vendredi  
25-26 février**

- Présentation avec diapositives
- Dissection et observation d'échantillons
- Démonstrations techniques
- Méthodes participatives : exercices d'évaluation, ateliers collectifs et ateliers pratiques
- Temps d'échanges et de questions/réponses

## Pré-requis :

Sans

## Suivi et évaluation :

- Attestation de présence
- Etude de projets des participants pendant la formation
- Evaluation des compétences par un questionnaire en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants

## Taux de satisfaction des sessions précédentes :

**Sur l'année 2019:**

Taux de satisfaction: 17,5/20

122 participants

Aucun abandon

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles. Nous contacter.



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 48 18 23 77 ou [andre.sieffert@adaf26.org](mailto:andre.sieffert@adaf26.org)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Taille douce physiologique de la vigne 25 et 26 Février 2021 Lieu de formation : Ferme de Baume Rousse 26 400 Cobonne et domaine Charles Helfenbein 26400 Allex
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 100 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas la montant prévu. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

le :

**Le stagiaire**  
(Signature)

**L'entreprise**  
(signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)